

ASSEP34

De: ASSEP34 [contact@assep34.fr]
Envoyé: mardi 28 août 2018 08:56
À: 'Daphné Glaser'
Cc: Sarah GLASER (glazersm@yahoo.fr)
Objet: ASSEP34 : Aide à la Restauration Scolaire

Bonjour Madame GLASER,

Comme convenu lors de notre rendez-vous du 23/08/2018, j'ai procédé à la demande auprès du Conseil départemental de l'Hérault de l'Aide à la Restauration Scolaire (ARS à ne pas confondre avec ARS/CAF Aide à la Rentrée Scolaire).

A cet effet, j'ai dû créer un compte sur le site du conseil (se reporter drive/internet).

Pour le suivi de la demande les mails seront envoyés sur la messagerie s.glaser@assep34.fr.

Les documents fournis sont : - avis de jugement de séparation
- avis d'imposition 2017 conformément aux instructions du site herault.fr/aide à la restauration scolaire
- attestation paiement CAF (période 01/2017 à 07/2018)

J'ai déclaré la civilité d'Eliot par report du formulaire Elève de l'aide à la restauration scolaire que vous avez complété le 23/08/2018.

Pour information, revenu fiscal de référence revenus 2017 déclaration 2018 :
11896 € barème attribution aide : 0,60 €
revenu fiscal de référence revenus 2016 déclaration 2017 :
10412 € barème attribution aide : 1,20 €

Le site herault.fr/aide à la restauration scolaire mentionne fournir avis d'impôt 2017 revenus 2016

Le site du Conseil départemental demande de fournir le dernier avis d'imposition

Le dossier est en-cours d'instruction sous la référence GV1BA0.

Je ne manquerai de vous tenir informé du suivi de ce dossier consultable (drive/internet/Département Hérault)

Cordialement

Th. THOMAS
ASSEP34